

Avis du CODESEN sur le projet de révision du SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo

Propos liminaire

Depuis le printemps 2023, 25 membres du CODESEN (Conseil de Développement Economique, Social et Environnemental) des Communautés du pays de Saint-Malo ont participé aux travaux de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), en prenant part aux conférences des maires, aux commissions aménagement et en participant aux réunions publiques.

Cet avis consolidé est le fruit d'un travail collectif validé par le Bureau du CODESEN. Sept membres ont contribué activement à la rédaction de cette contribution argumentée, exprimant une position partagée, documentée et soucieuse de l'intérêt général.

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'enquête publique. Il vise à enrichir la réflexion, soutenir les dynamiques engagées, mais aussi interpeller sur certains points d'amélioration possibles, dans une posture de proposition et de co-construction.

Introduction

Le SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo constitue un document stratégique essentiel pour structurer le développement territorial dans un contexte de fortes transitions écologiques, démographique et économiques. Le projet de révision 2025 témoigne d'une volonté de répondre à ces enjeux.

Le CODESEN, en tant qu'instance citoyenne de réflexion, de concertation et de contribution aux politiques publiques territoriales, a été associé aux travaux préparatoires de ce document. Nous remercions les élus pour cette ouverture et saluons la qualité du projet de révision du SCoT, son ampleur analytique et l'effort de concertation qui l'a accompagné.

Cependant, malgré ses nombreuses qualités, ce document donne parfois l'impression d'une certaine inertie face à des transformations pourtant urgentes. Il propose des orientations pertinentes, mais souvent trop générales, peu contraignantes, et assorties d'objectifs insuffisamment précis. Cela risque de limiter sa portée opérationnelle et sa capacité à impulser des dynamiques territoriales ambitieuses. Un SCoT se doit d'être moteur, visionnaire, et porteur d'engagements concrets.

1. Un document mobilisateur mais encore trop timide face aux enjeux de demain

Nous saluons l'orientation générale du projet de révision du SCoT : très structurante, elle donne du sens à une action collective. L'accent mis sur la solidarité, la cohérence territoriale et la résilience est fondamental. Le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) formule une volonté politique claire et sincère.

Cependant, on relève un manque d'audace dans la traduction concrète de ces ambitions. L'usage récurrent de verbes comme « favoriser », « encourager », « accompagner » masque l'absence de véritables engagements opposables. Ce choix, probablement délibéré, traduit une volonté d'éviter des contraintes trop strictes. Face à l'urgence climatique, à la crise foncière ou aux déséquilibres territoriaux, une telle prudence semble désormais contre-productive.

2. Pression démographique, loi ZAN et attractivité littorale : une combinaison explosive

L'attractivité croissante du littoral, combinée aux exigences de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), accroît considérablement la pression foncière dans le territoire du pays de Saint-Malo. Cette situation appelle une planification volontariste et claire :

- Priorisation des résidences principales sur les résidences secondaires,
- Densification intelligente des zones d'activités,
- Requalification urbaine pour limiter l'étalement.

Le projet de révision du SCoT identifie ces enjeux mais sans y apporter de réponse pleinement opérationnelle. Il aurait pu imposer des quotas, des mécanismes incitatifs, ou un zonage plus rigoureux.

3. Recul du trait de côte : un enjeu critique sous-estimé

Le recul du trait de côte est une problématique majeure pour un territoire littoral. Pourtant, à peine dix lignes y sont consacrées dans le projet de révision du SCoT (page 123). Aucun scénario de gestion du recul, aucun chiffrage des coûts d'adaptation, ni aucune stratégie globale d'anticipation ne sont proposés.

C'est une lacune importante, car les impacts à venir (relocalisation, protection, indemnisation) seront conséquents, notamment sur l'habitat, les infrastructures et l'économie touristique.

Le CODESEN est conscient qu'une étude est actuellement en cours sur cet enjeu majeur. La prochaine révision du SCoT devra en intégrer les enseignements.

4. Le défi climatique et l'adaptation territoriale

La transition climatique est bien évoquée dans le document. On y retrouve des références à la sobriété, aux solutions fondées sur la nature, à la résilience territoriale. Mais les mesures proposées sont peu prescriptives.

Nous appelons à :

- Substituer les formulations floues (« pourraient », « encourager ») par des formulations normatives (« doivent », « organiser »),
- Privilégier l'anticipation, notamment dans les investissements lourds, par des études d'impact spécifiques prenant en compte les scénarios climatiques les plus pessimistes,
- Définir des objectifs chiffrés en matière de réduction des GES, de performance énergétique et d'artificialisation des sols.

5. Ressources naturelles et agriculture : des piliers à sanctuariser

Le document met à juste titre l'accent sur la gestion pérenne des ressources (eau, air, sol, énergie), notamment à travers un dispositif original et ambitieux de récupération des eaux pluviales. Nous soutenons la nécessité :

- D'intégrer la sobriété dans l'usage de l'eau dans les documents d'urbanisme, au-delà d'un simple « pourrait »,
- De garantir la préservation du foncier agricole, notamment à fort potentiel agronomique, en y reconnaissant une valeur patrimoniale d'intérêt général.

La proposition faite par l'agence Audiar d'introduire une classification agronomique des terres devrait être retenue pour orienter les arbitrages fonciers.

6. Mobilité, centres-bourgs et vitalité commerciale : où sont les leviers d'action ?

Le SCoT présente des intentions vertueuses en matière de mobilités, de revitalisation des centres-bourgs et de structuration commerciale. Mais là encore, les objectifs restent génériques, sans indicateurs ni échéances.

La transition passe par des actions concrètes : plans de mobilité rurale, circuits courts, stratégies foncières coordonnées pour relocaliser les commerces, etc. Aucun mécanisme incitatif ou réglementaire n'est détaillé dans le DOO.

7. Des angles morts préoccupants

Plusieurs sujets importants sont absents ou peu développés :

- L'habitat léger, pourtant pertinent pour des populations précaires,
- Les expérimentations énergétiques innovantes (comme l'hydrothermie),
- La coopération avec le Pays de Rennes et la polarité de Dinan, essentielle pour les mobilités et les services publics (hôpital, santé),
- Le PNR naissant, qui aurait dû être mieux intégré dans la stratégie à moyen terme.

L'absence de ces dimensions fragilise la cohérence territoriale du document.

8. Les objectifs du DOO : pertinents mais insuffisamment contraignants

Les grandes orientations du DOO sont justes et bien argumentées, notamment dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Toutefois, elles ne sont pas assez opérationnelles ni opposables.

D'autres enjeux mériteraient une prise en compte plus affirmée :

1. La capacité d'accueil du territoire, le développement touristique des communes littorales, l'installation de nouvelles industries fortement consommatrices de ressources, ainsi que le développement de pratiques agricoles aux impacts environnementaux négatifs ; des évolutions difficiles à quantifier mais pourtant essentielles à anticiper ;
2. Le scénario climatique de référence, nécessaire pour dimensionner les politiques d'adaptation.

Des indicateurs de suivi, des phases de mise en œuvre et des échéances seraient nécessaires pour rendre ces orientations véritablement mobilisatrices.

9. Appréciation sur la forme du document

Sur la forme, le document est très bien réalisé :

- Lisible, bien structuré, très illustré,
- Les cartes rendent bien compte de la diversité du territoire du pays de Saint-Malo,
- Le document est dense, mais pédagogique.

Cependant, quelques points peuvent être améliorés :

- Les cartes des trames vertes et bleues pourraient être plus précises,
- Le document reste long et complexe : il conviendra d'accompagner son appropriation par les différents acteurs (élus, habitants, techniciens).

Conclusion

Le projet de révision du SCoT 2025 des Communautés du pays de Saint-Malo est un document ambitieux dans son esprit, mais encore perfectible dans ses modalités d'application. Il convient d'aller plus loin dans la précision, la contrainte, l'évaluation et la coordination interterritoriale.

L'urgence environnementale et sociale impose de dépasser les bonnes intentions. Il s'agit d'un devoir moral, politique et éthique vis-à-vis des générations futures.

Le CODESEN exprime ici son avis collectif et constructif : le SCoT peut et doit devenir un levier majeur de transition à l'échelle locale. Pour cela, il doit donner l'exemple, impulser, engager, structurer, dès maintenant.